Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600297-20260918-DCM71_2026-DE

Département
du **MORBIHAN**

MAIRIE DE CALAN

Arrondissement
de **LORIENT**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CALAN

L'an deux mil vingt-six le 18 septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CALAN, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GUIGUEN, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2026.

Présents : Yann GUIGUEN, Bernard FIOLEAU, François GABILLET, Sandrine JUHEL, Annick L'HOTELLIER, Yolande OLIVIER, Benoit LE TOULLEC, Yann LE GUEVELLO, Anicée GUIDOSSE, Erwan L'HEREEC, Jean-Noël LE DROGO, Audrey AUFFRAY-FAVRE, Pierre GALIC, Claire BOUTIN.

Absents excusés : Jessica TRIQUET (procuration à Madame Sandrine JUHEL).

Monsieur Erwan L'HEREEC a été élu secrétaire.

N° 71-2026 : SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Lors du conseil municipal du 12 juin dernier, l'examen de certaines subventions liées au service enfance-jeunesse, avait été reporté au conseil de septembre, en raison de plusieurs demandes cumulées pour un même public.

Les données financières provisoires de l'accueil de loisirs (ALSH) pour cet été sont désormais connues, mais restent sous réserve des prestations de la CAF qui ne sont pas encore définitives. Le reste à charge actuel pour la commune s'élève à **6 491,58 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter les subventions suivantes :

Associations	Montant demandé	Montant voté
Les petites canailles de Calan-alsh	600€	0€
Amicale des parents d'élèves	400€	250€
Centre aéré de Lanvaudan	17€/jour/enfant	17€/jour/enfant
Occe école de Calan	36€ par élève	36€ par élève

Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire de séance,
Erwan L'HEREEC

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Yann GUIGUEN

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous-préfecture le 24 SEP. 2026
De la publication le 24 SEP. 2026
Fait à Calan, le 24 SEP. 2026
Le Maire,